



## Licenciement pour faute grave

Par **Shado76**, le 31/10/2016 à 05:41

Bonjour

J'ai été licencié pour faute grave car je ne suis pas aller travailler. Je travaillé depuis 12 ans dans cette entreprise, j'étais serveur, barmaid. Vraiment j'aime beaucoup ça même si les heures été long de 10h à 16h par jour parfois et les heure supplémentaire ne sont pas payer. En 12 ans j'ai jamais manqué un jour ou même tomber malade mais pour une fois je suis tombé malade en plein service c'était la grippe ma chef été énervé mes collègues de travail non il comprenais ma chef ma demander chez le médecin pour avoir un arrêt mais je ne pouvais pas bougé alors je lui es demander appeler un médecin qui vient. Elle a appelé son supérieur qui a refusé peur que le médecin mette le bateaux en quarantaine vraiment j'étais dégoûté, je n'arrive pas à bouger le lendemain j'ai du y aller sous la pluie le médecin a pris 2 fois ma tension et ma qu'il ne savais comment je tenais encore debout j'avais 6 de tension. Quand il mon appeler pour aller j'ai dit que je ne pouvais pas alors j'ai poser 1 mois de congés sans solde. Puis arrive vers la fin du mois j'ai refait une demande pour moi c'était accepté mais quand je suis rentré chez moi j'ai eu une lettre recommandée exactement 4 j'ai vu qu'il me met en demeure. J'ai accepté ça mais quand j'ai reçu mon solde de tout compte il mon retirer de l'argent et ma prime anciéité qui es de 160€ est passer à 1.11€ ma prime de saison de 100€ est de 2.34€ ... et sa je ne comprends pas pourquoi il ne donne pas est ce normal ou je peut les attaques.

Merci pour vos réponses.

Par **jos38**, le 31/10/2016 à 08:28

bonjour. ce n'est pas très clair. vous avez 6 de tension et votre médecin ne vous met pas en arrêt-maladie? est-ce que le mois sans solde a été accepté par votre employeur? vous parlez de lettre recommandée exactement 4 et de mise en demeure que vous avez acceptée, il vous a licenciée pour quel motif?

Par **Lag0**, le **31/10/2016** à **09:40**

Bonjour,  
Effectivement, votre relation des faits n'est vraiment pas claire. Si vous étiez malade et comme vous avez vu votre médecin, je suppose qu'il vous a mis en arrêt maladie, non ?